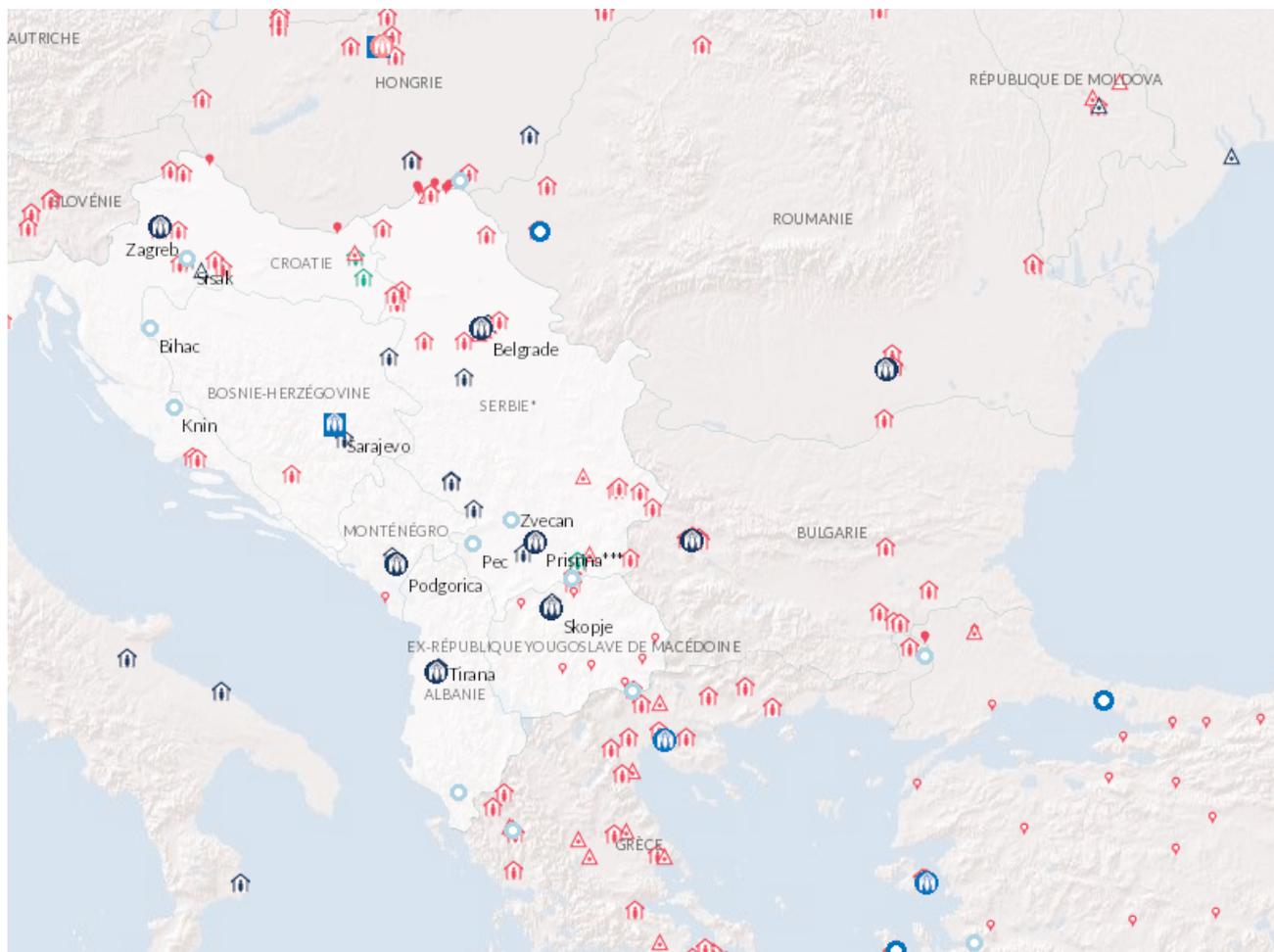
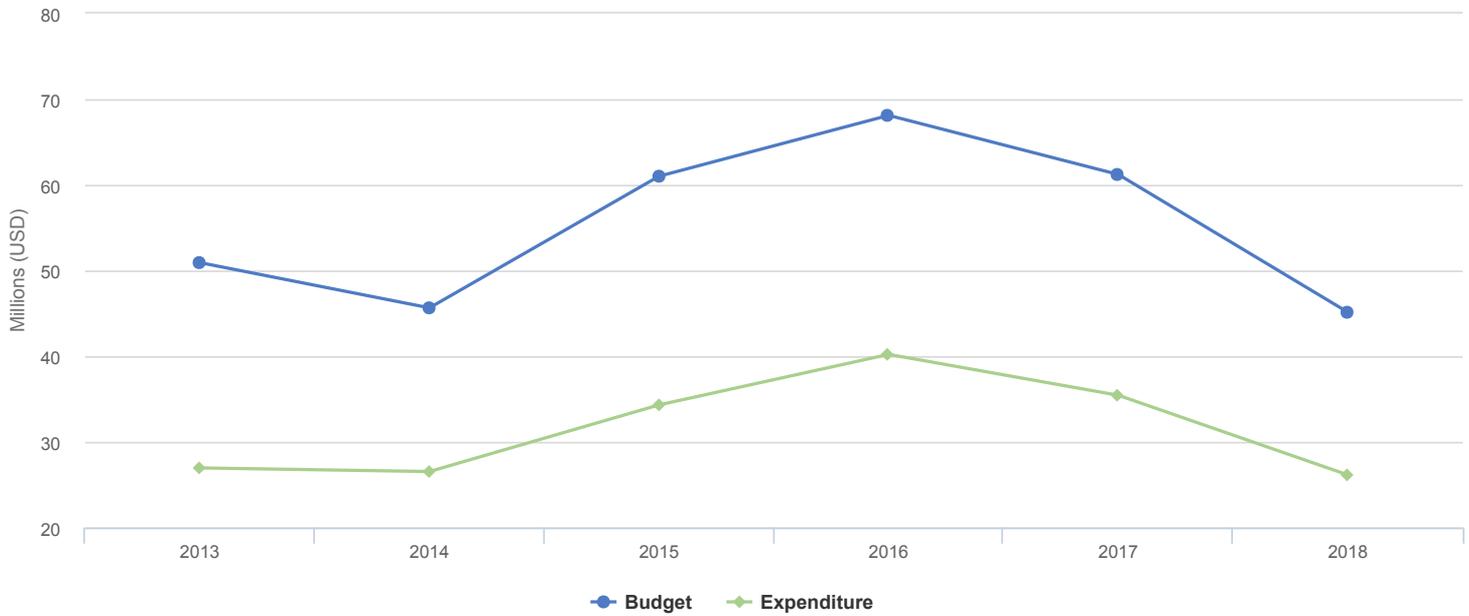


Subregion: South-Eastern Europe

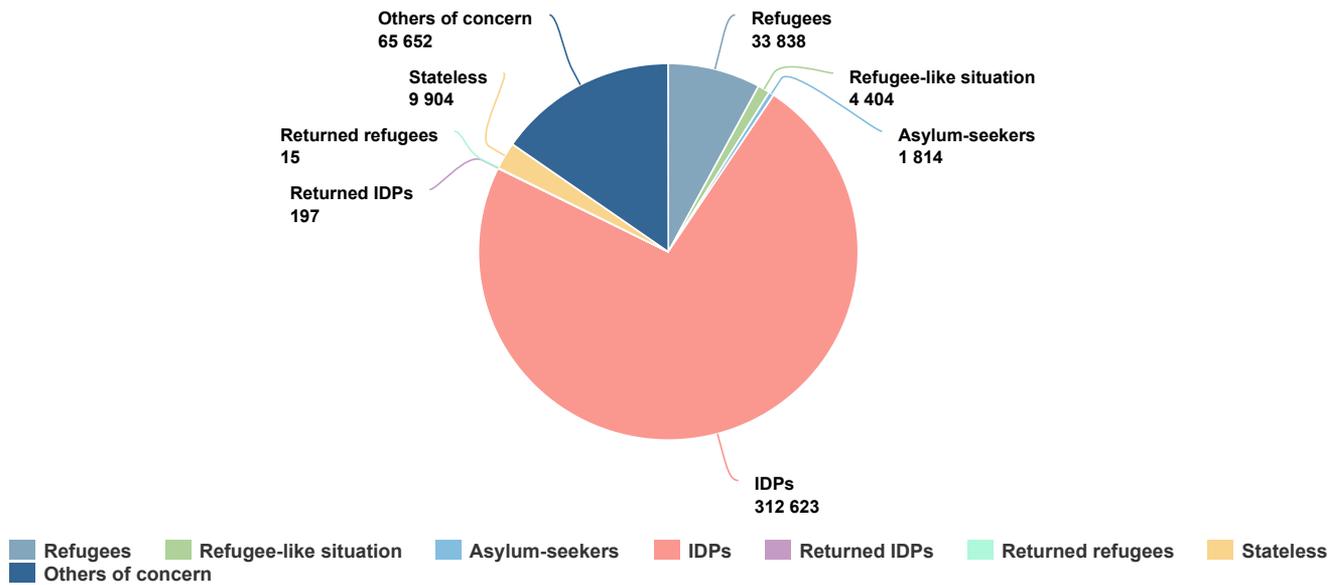
| Bosnie-Herzégovine | Monténégro | Serbie et Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité) | Ex-République yougoslave de Macédoine |



Budgets and Expenditure in Subregion South-Eastern Europe



People of Concern - 2018



Réponse en 2018

Tous les pays d'Europe du Sud-Est (à l'exception du Kosovo, S/1244(1999)) sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, et ont mis en place des régimes d'asile nationaux. Tous ces pays sont également parties aux Conventions de 1954 et de 1961, à l'exception de la Macédoine du Nord qui n'a pas encore adhéré à la Convention de 1961.

En 2018, les trois priorités principales du HCR sont restées : l'accès à l'asile dans le contexte des mouvements mixtes ; les solutions pour les populations déplacées dans la région au cours des années 1990 ; et le traitement et la prévention de l'apatridie.

En 2018, le nombre de personnes en situation irrégulière qui traversaient la région a de nouveau augmenté, bien que les chiffres soient restés très nettement inférieurs au pic de l'année 2015. L'Europe du Sud-Est est encore considérée comme une région de transit, tant par les demandeurs d'asile que par les autorités. Cependant, du fait de la modification des itinéraires migratoires en 2018, un plus grand nombre de personnes sont arrivées en Bosnie-Herzégovine.

Le HCR s'est efforcé de consolider les régimes d'asile et de renforcer les capacités nationales dans le contexte des mouvements mixtes, notamment dans le cadre du projet régional visant une gestion des migrations axée sur les besoins de protection, financé par l'UE au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion (IPA II). Dans le même temps, le HCR a veillé à ce que les demandeurs d'asile puissent soumettre leur demande et bénéficier d'une aide tout au long du processus.

Fin 2018, selon les estimations, 352 000 personnes subissaient toujours les conséquences des conflits des années 1990. En se concentrant sur le plaidoyer, le renforcement des capacités des autorités et des autres acteurs nationaux, ainsi que sur les interventions stratégiques, le HCR a facilité des solutions durables pour ces groupes, notamment dans le cadre du Processus de Sarajevo et du Programme régional de logement, qui prendra fin en 2021.

Vingt ans après la dissolution de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie et les déplacements qu'elle a provoqués, environ 4 700 personnes risquent toujours de devenir apatrides en Europe du Sud-Est. Faute d'inscription à l'état civil et de documents prouvant leur existence ou leur nationalité, ces personnes ne peuvent jouir concrètement de leurs droits. En 2018, le HCR a continué de coopérer avec les gouvernements, l'OSCE, l'Union européenne et les organisations partenaires de la région pour éliminer les obstacles à l'acquisition ou à la confirmation de la nationalité, en particulier dans les domaines du droit et des procédures administratives d'inscription à l'état civil.

2018 Voluntary Contributions to South-Eastern Europe | USD

Earmarking / Donor	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	All pillars	Total
Regional Office in South Eastern Europe				
European Union	1,069,741	0	0	1,069,741
International Organization for Migration	127,048	0	0	127,048
Montenegro	0	0	82,745	82,745
Russian Federation	0	100,000	0	100,000
Serbia	0	0	123,333	123,333
Slovenia	34,091	0	0	34,091
Switzerland	64,200	0	0	64,200
Regional Office in South Eastern Europe subtotal	1,295,079	100,000	206,078	1,601,158
Total	1,295,079	100,000	206,078	1,601,158

Note: